



CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE

des **Aurores boréales**

ONZIÈME RÉUNION ANNUELLE

**le samedi 15 décembre 2007 à 10 h 15
au siège social**

PROCÈS-VERBAL

Présences :

Conseillers, conseillères :

en personne : D. Breton, A. Brunelle, B. Caron, A. Gauthier, C. Gleeson, J. Lorek,
F. Marcotte Roy, L. Mayer, S. Payeur, J.-P. Pelletier

élève-conseillère : G. Bolduc

par audio : M. Owca

Administration : S. Mauro, J. Bélanger, Y. Bolduc, T. Dechêne, R. Lepage, V. McCullough,
L. Houghton

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Sylvianne Mauro, directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière, agit à titre de présidente d'assemblée jusqu'à l'élection d'une présidence; elle déclare la onzième réunion annuelle ouverte à 10 h 15.

2. CÉLÉBRATION DE PRIÈRE

Mme Mauro invite les conseillères et les conseillers à participer à une célébration de prière pour souligner le début de la prochaine année de leur mandat. Elle remercie Mme Vivianne McCullough, directrice des écoles Immaculée-Conception et Enfant-Jésus, Mme Nancy Proulx, conseillère pédagogique et Mme Mélissa Nolet, secrétaire des Services pédagogiques, pour avoir préparé la célébration. Elle demande à Mme McCullough de débiter la cérémonie.

3. APPEL NOMINAL

Mme Mauro procède à l'appel nominal et à l'adoption de l'ordre du jour.

Résolution n° A-11-01 proposée par Conseiller Pelletier, appuyée de Conseillère Owca

QUE l'ordre du jour de la 11^e réunion annuelle du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales tenue le samedi 15 décembre 2007 soit approuvé, tel que présenté.

Adoptée

4. NOMINATION DE SCRUTATEURS

Résolution n° A-11-02 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseiller Gauthier

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales nomme Yvon Bolduc et Roger Lepage comme scrutateurs aux élections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil.

Adoptée

5. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

Mme Mauro ouvre les nominations au poste de la présidence.

Conseillère Breton propose, et Conseiller Pelletier appuie, la nomination de Conseillère Brunelle.

Après trois appels, les nominations sont closes.

Conseillère Brunelle accepte la nomination et est élue par acclamation au poste de présidence.

Résolution n° A-11-03 proposée par Conseillère Breton, appuyée de Conseiller Pelletier

QUE Conseillère occupe le siège de la présidence.

Adoptée

6. MOT DE LA PRÉSIDENTE ÉLUE

Conseillère Brunelle remercie les conseillères et les conseillers de leur confiance. C'est un privilège pour elle de travailler au niveau politique. Elle ressent toujours un appui continu. Elle s'engage à poursuivre le mandat de notre Conseil et indique qu'elle est toujours à l'écoute.

7. ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE

La présidente, Conseillère Brunelle, ouvre les nominations au poste de la vice-présidence.

Conseillère Payeur propose, et Conseiller Pelletier appuie, la nomination de Conseillère Owca.

Conseillère Marcotte Roy propose, et Conseillère Breton appuie, la nomination de Conseillère Payeur.

Après trois appels, les nominations sont closes.

Conseillère Payeur décline la nomination.

Conseillère Owca accepte la nomination.

Conseillère Owca est élue par acclamation au poste de vice-présidence.

Résolution n° A-11-04 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseiller Pelletier

QUE Conseillère Owca occupe le siège de la vice-présidence.

Adoptée

8. MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE ÉLUE

M. Owca remercie les conseillères et les conseillers pour la confiance qui lui est accordée. Elle se dit chanceuse de travailler avec tous les membres.

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 10E RÉUNION ANNUELLE

Résolution n° A-11-05 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseillère Breton

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales adopte le procès-verbal de la 10^e réunion annuelle tenue le 9 décembre 2006, tel que présenté.

Adoptée

10. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Néant.

11. CONSTITUTION DES COMITÉS

Résolution n° A-11-06 proposée par Conseiller Caron, appuyée de Conseiller Lorek

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales confirme la participation des conseillères et des conseillers à titre de délégués ou de membres des comités permanents ou ad hoc du Conseil :

Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour un mandat de trois ans :

Conseillères Breton, Marcotte Roy, Payeur, et à titre de substitut, Conseiller Lorek

Comité pour l'apprentissage parallèle dirigé pour un mandat d'un an :

Conseillère Mayer

Comité des politiques pour un mandat d'un an :

Conseillères Breton, Brunelle, Marcotte Roy, Owca et Conseiller Lorek

Comité des ressources humaines et des négociations pour un mandat d'un an :

Conseillères Gleeson, Owca, Payeur, Conseillers Caron et Pelletier

Comité des finances pour un mandat d'un an :

Conseillères Gleeson, Payeur et Conseiller Pelletier

Comité de la participation des parents pour un mandat d'un an :

Conseiller Gauthier et Conseillère Lina Mayer

Thunder Bay Diocesan Catholic School Trustees' Association pour un mandat d'un an :

Conseiller Gauthier

Comité d'audience pour suspension ou renvoi pour un mandat d'un an :

Le comité d'audience pour suspension ou renvoi est composé de la présidence du Conseil, la présidence du comité consultatif pour l'enfance en difficulté et d'un conseiller local.

11. CONSTITUTION DES COMITÉS (suite)

Conseil d'administration de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques :

La présidence et la vice-présidence siègent automatiquement au conseil d'administration de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques à titre de délégué et de substitut respectivement.

Adoptée

12. SERVICES BANCAIRES

Résolution n° A-11-07 proposée par Conseillère Marcotte Roy, appuyée de Conseillère Breton

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales transige avec la Banque Royale du Canada, succursale de Thunder Bay, pour toutes ses transactions bancaires, et ce, jusqu'à avis contraire.

Adoptée

13. SÉLECTION D'UNE FIRME DE VÉRIFICATEURS

Résolution n° A-11-08 proposée par Conseiller Gauthier, appuyée de Conseiller Lorek

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales retienne les services de la firme de vérificateurs Grant Thornton pour faire la vérification de ses états financiers pour l'exercice 2007-2008.

Adoptée

14. AUTORISATION D'EMPRUNT POUR L'ANNÉE FISCALE 2008

Résolution n° A-11-09 proposée par Conseiller Pelletier, appuyée de Conseillère Payeur

QU'AUX fins précitées, le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales puisse emprunter la somme de 800 000 \$ de la Banque Royale du Canada (ci-après nommée « la banque ») par billet à ordre payable d'ici le 31 décembre 2008 et accumulant de l'intérêt à raison du taux préférentiel en cours, tant après qu'avant échéance, manquement et discrétion, les intérêts sur l'intérêt échu s'accumulent au même taux que celui du capital.

La direction de l'éducation et secrétaire-trésorière et la direction du Service des finances du Conseil sont par la présente autorisées et se voient conférer plein pouvoir par le Conseil pour agir en son nom pour contracter des billets à ordre jugés nécessaires et y apposer le sceau corporatif du Conseil.

Les signataires du Conseil sont, par la présente, autorisés et se voient assigner de déposer en guise de paiement :

- une partie ou la totalité des sommes empruntées précitées ainsi que les intérêts associés, une partie ou la totalité des revenus actuels du Conseil (perçus ou reçus) ;***
- une partie ou la totalité des sommes supplémentaires pouvant être légalement affectées à cette fin.***

14. AUTORISATION D'EMPRUNT POUR L'ANNÉE FISCALE 2008 (suite)

La présente résolution ordonne qu'au moment de la signature de l'emprunt, les signataires du Conseil remettent à ladite banque, un état de comptes démontrant le montant des revenus prévu pour l'année en cours des sommes à percevoir ou, lorsque les estimations de l'année en cours n'ont pas encore été adoptées, d'établir un relevé indiquant les revenus du Conseil tels qu'inscrits dans les prévisions budgétaires adoptées l'année antérieure ainsi que le montant des revenus perçus jusqu'à date pour l'année en cours et pas encore remboursés (Article 217 de la Loi sur l'éducation).

En vertu de la présente résolution, la banque sera tenue de prouver que les emprunts autorisés ont servi aux fins précitées. Elle peut, en outre, utiliser la présente résolution (clause 4) et toute déclaration de la trésorière comme preuves attestant la validité de l'autorisation de l'emprunt et la véracité des faits qui y sont consignés.

Adoptée

15. RAPPORT ANNUEL 2006-2007

Mme Mauro présente le rapport annuel 2006-2007.

Résolution n° A-11-10 proposée par Conseillère Breton, appuyée de Conseillère Owca

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales accuse réception du Rapport annuel 2006-2007 de la directrice de l'éducation.

Adoptée

16. QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

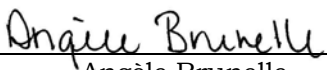
Néant.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE ET PRIÈRE DE CLÔTURE

Résolution n° A-11-11 proposée par Conseillère Marcotte Roy, appuyée de Conseiller Caron

QUE la séance de la 11^e réunion annuelle du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, tenue le 15 décembre 2007, soit levée à 11 h 04.

Adoptée


Angèle Brunelle
présidente


Sylvianne Mauro
directrice de l'éducation

/lh